



DIALOGUE SOCIAL

Fiche action n°18 : Promouvoir la formation en Santé-Travail et adapter les parcours aux besoins et retours d'expériences recueillis.

Objectifs

Plan
ATGM



Objectifs général :

- Permettre aux élus de CSE/CSSCT et aux salariés référents de s'approprier les compétences / attributions en santé / sécurité au travail

Objectifs opérationnels :

- Enquêter :
 - › Répertorier l'existant (formation et fonctionnement des instances CSE/CSSCT sur leurs prérogatives Santé Sécurité et conditions de travail)
 - › Recueillir et analyser les retours sur la mobilisation, la qualité (dont le volet « Enquête sur les accidents de travail », « Consultations sur le DUER », « Alerte Santé Environnement ») et l'impact des formations à destination des membres de CSE/CSSCT et « salariés compétents »
- Valoriser :
 - › Communiquer de manière « simple » et « ludique » sur les formations existantes pour être plus impactant auprès des entreprises
 - › Communiquer sur les « acteurs relais » qui peuvent donner des compléments d'informations sur les formations
 - › Promouvoir les bénéfices des formations sur la pratique des acteurs
 - › Promouvoir les outils et l'offre de service existants à travers ces formations
- Adapter :
 - › Adapter la communication, les modalités de mise en œuvre et/ou les contenus au regard des retours recueillis
 - › Concevoir des modules de formation ciblés et adaptés aux TPE

→ Cibles

- Membres de CSE/CSSCT
- Salariés référents en santé/sécurité au travail : structures de moins de 10 salariés, structures avec carence de CSE, professionnels en santé / sécurité au sein de l'entreprise...

→ Pilotes

- DREETS Centre-Val de Loire
- Université d'Orléans

→ Acteurs à associer

- Partenaires sociaux (Organisations syndicales et patronales) notamment CFDT
- DREETS
- CARSAT
- SPST/APST CVL

- PRITH Centre-Val de Loire
- Université et autres structures d'enseignement supérieur
- Structures d'enseignement supérieur
- OPPBTP
- Organismes de Formation agréés sur la formation
- ARACT

→ Indicateurs de résultats

- Réalisation effective du répertoire des formations
- Augmentation du nombre d'élus formés (pré-requis : être en capacité de mesurer le nombre d'élus formés)
- Développement des connaissances des élus et des salariés référents : Enquête sur l'évolution des connaissances en santé / travail auprès d'une cohorte / échantillon avant / pendant et après la formation (comparaison avec des élus non formés le cas échéant)

→ Évaluation d'impact

- Augmentation du nombre d'accords dans les structures où les salariés sont formés
- Actions mises en œuvre suite aux formations réalisées : Enquête sur les actions effectivement mises en œuvre dans le cadre du dialogue social par les salariés formés (comparaison avec des élus non formés le cas échéant)

→ Commentaires

Constat de « parcours » très différents (taille d'entreprise, expérience des acteurs, Existence ou non d'un CSE, ...) qui demandent à être mieux caractérisés pour mieux les valoriser et les adapter.

Articulation avec les autres GT :

- Pour articuler au mieux l'action entre les différents GT, une information sur l'offre de formation actuelle et à créer doit être réalisée pour éviter les doublons avec les autres GT (modalités à préciser dans le cadre du pilotage global du PRST)
- Le groupe dialogue social pourrait communiquer au groupe « culture de la prévention » les résultats de l'enquête sur « l'offre de formation » et les parcours possibles
- Point de vigilance : rester sur les prérogatives des élus

